

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

DE CORCELLES LES ARTS SEANCE DU 2 FEVRIER 2023

CONVOCAATION : 24/01/2023

AFFICHAGE : 24/01/2023

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

L'an Deux Mil Dix-Vingt-Trois le Deux Février à 20 h le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Thierry DUBUISSON, Maire.

Secrétaire de Séance : Mme Dominique OPERON.

Etaient présents : MRS DUBUISSON Thierry. DUBREUIL Jean-François. TAVERNIER Gilles. VADOT Gérald. MINET Aurélien. DUBREUIL Camille. MMES BESSIERE Stéphanie. OPERON Dominique Melles REVIRON Julie. DUBUISSON Solène.

Absent excusé : Mr CHOLET Pierre.

1/Approbation du compte administratif 2022 -Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Dominique OPERON, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par Mr Thierry DUBUISSON, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- LUI DONNE acte de la présentation faite du compte administratif ainsi qu'il suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT : 283 164.68 €

RECETTES FONCTIONNEMENT : 308 669.57 €

DEPENSES INVESTISSEMENT : 51 323.49 €

RECETTES INVESTISSEMENT : 66 313.11 €

Soit un excédent de fonctionnement de 25 504.89 € et un excédent d'investissement de 14 989.62 € donc résultat global de l'exercice 2022 : excédent de 40 494.51 €

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et APPROUVE le compte administratif 2022 à l'unanimité.
- REPORTE les résultats cumulés soit excédent d'investissement de (excédent 2021 : 26 492.01 + 14 989.62 = 41 481.63 €) et excédent cumulé de fonctionnement de 199 858.89 € + 25 504.89 € = 225 363.78 €
- REPORTE la somme de 225 363.78 € en excédent de fonctionnement résultat reporté.

2/ Approbation du compte de gestion 2022 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Thierry DUBUISSON, maire, approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2022 dressé par Mr le Receveur Communal. Celui-ci étant rigoureusement similaire au compte administratif 2022.

3 / ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 :

Le Conseil Municipal, ENTEND les orientations budgétaires d'investissement 2023 avec la réalisation des projets suivants à effectuer : informatisation bibliothèque, suite changement des lampadaires avec passage au led, aménagement d'une aire de jeux.

4/ COTISATIONS AMF 2023 :

Le Conseil Municipal,

- **ENTEND la demande de cotisations AMF 2023 et ACCEPTE à l'unanimité le versement de celle-ci fixée à 92 €.**

5/ QUESTIONS DIVERSES :

Un point est fait sur la location des deux salles, salle des fêtes et Maison du Lac. Remerciements adressés à Max et Bernadette pour la gestion de ces deux équipements. Le compte rendu de l'assemblée générale de la Bibliothèque 2022 est présenté au conseil municipal ainsi que le projet de mise en réseau SIGB (qui nécessite l'informatisation de la bibliothèque). Un point est également fait sur la consommation électrique des bâtiments communaux avec un point positif puisque par rapport à la même période l'année précédente, la facture a été diminuée de moitié avec une baisse de la consommation (mais attention pour l'instant, le bouclier tarifaire s'applique encore pour la commune de CORCELLES LES ARTS).

Le Conseil Municipal, ENTEND le chiffre du recensement de la population (révisé chaque année par la voie administrative) la population totale de CORCELLES pour 2023 étant de 460 habitants (avec la population comptée à part : c'est-à-dire, étudiants et personne en maison de retraite).

Le Conseil Municipal,

ENTEND le compte rendu de l'Assemblée Générale de la Bibliothèque pour l'exercice 2022 et PRECISE que la demande d'informatisation de la Bibliothèque est accordée.

ENTEND le projet de création d'une aire de jeux révisé et INFORME qu'il sera débattu en conseil d'école du 3 Février des acquisitions de jeux qui pourraient être réalisées.

TRAITE les questions diverses.

